

L'ACLOT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois " 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles péirou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C^{mes}.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

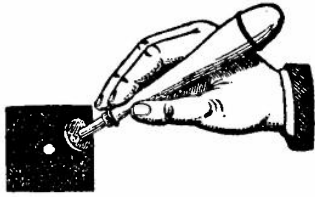
ON TRAITE A FORFAIT.

Gardes de la 1^{re} compagnie

votez en masse pour

M. LOUIS TUMERELLE

Candidat-Lieutenant.



LOUIS TUMERELLE.

Deuxième concours littéraire wallon ouvert par l'ACLOT.

Objets du Concours.

- 1° Une chanson.
- 2° Une poésie.
- 3° Une collection d'expressions wallonnes, en usage à Nivelles, relatives aux mots : *œil, main, pied, cœur.*
- 4° Une rédaction en prose (narration, description, ou étude.)

Conditions du Concours.

Des récompenses spéciales seront affectées à chaque objet du concours. On peut indifféremment concourir pour un seul ou pour plusieurs objets.

Les pièces destinées au concours devront être adressées, franchises de port, à M. Edouard PARMENTIER, rue de Soignies, 21, à Nivelles, avant le 30 Juillet 1890.

Elles ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Le billet portera une devise ou une indication quelconque répétée en tête du manuscrit.

Les billets accompagnant les pièces qui n'auraient point obtenu de distinction seront brûlés, sans avoir été ouverts, immédiatement après la proclamation des décisions du jury.

Les pièces écrites en wallon nivellois sont seules admises au concours.

Pâques.

Pâques est un jour attendu par tous avec impatience ; comme le voyageur qui a péniblement gravi une rampe difficile et qui se voit arrivé avec joie au terme de ses fatigues, nous saluons ce jour qui semble ouvrir une saison nouvelle. Ils seront encore nombreux,

ces jours froids et tristes nous rappelant l'hiver qui vient de finir; mais Pâques n'en est pas moins pour nous le signal du printemps.

Au mois d'Avril
Ne quitte pas un fil,
Au mois de Mai,
Va comme il te plaît,

nous dit un vieux proverbe; mais si le soleil participe à ce jour de fête, chacun s'empresse d'abandonner ses lourds vêtements d'hiver qui nous pèsent sur les épaules depuis plus de six mois.

Pâques, c'est le jour où l'on étrenne le costume neuf qui sera porté pendant toute la belle saison; c'est l'*djou d'Pâques*, dit-on : on a rabî les poufes; et c'est aussi le jour de la redingote de drap noir à laquelle les Flamands ont donné le nom de *Paschenjas*.

Si le jour de Pâques est salué avec tant de joie, n'est-ce pas aussi parce qu'il est la fin du Carême, cette longue période d'abstinence pendant laquelle tous les plaisirs profanes paraissent, ou plutôt paraissent suspendus? Pâques, c'est le signal des fêtes de village et des joyeuses « ducasses. »

C'est le jour où nous voyons revenir notre *tarte à l'djotte*, que nous irons manger tant de fois « sous les vertes tonnelles. »

Elle vient, à son heure, remplacer les doubles, cet autre mets exclusivement nivellois, qui, présenté à la belle saison, serait dédaigné et ne serait plus considéré que comme des figues après Pâques. CLIPOTIA.

Nécrologie.

Jeudi dernier, ont eu lieu les funérailles de dame Amélie PIENON, veuve de M. Sébastien DENAYER, décédée à Nivelles, à l'âge de 90 ans.

Nous présentons à la famille nos sincères compliments de condoléances.

Actes officiels.

La commission administrative des hospices a nommé, dans sa séance de samedi dernier, M. Ed. Tamine, médecin des hospices en remplacement de M. le Dr Huart, démissionnaire.

A DROITE ET A GAUCHE.

C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les élections dans les trois compagnies de la garde civile pour remplacer les officiers et sous-officiers qui se sont retirés l'année dernière à la suite de l'examen qu'on avait voulu leur imposer.

A ce qu'il paraît, le mécontentement est grand parmi ces évincés qui prétendent que certains de leurs ex-collègues ont été maintenus sans avoir satisfait à cet examen.

Ceci n'est que l'écho des récriminations de condamnés qui maudissent leurs juges : il est si dur de lâcher ces galons sur lesquels on avait fondé de si grandes espérances, surtout pour ceux qui avaient rêvé d'avoir un jour l'honneur de porter le drapeau de notre garde!

Les premières pensées venaient à peine de fleurir au parc de la Dodaine qu'elles étaient enlevées par des promeneurs peu délicats. Si c'était le fait

d'enfants mal appris, nous réclamerions une surveillance plus active; mais ces larcins sont commis par de jeunes beautés et par d'élégants gentlemen : peut-on, dès lors, s'en prendre à la police et lui demander de jouer un rôle qui n'est pas le sien?

Dans un parc public, le droit de police appartient à tout le monde et tout promeneur qui surprend une personne cueillant une fleur devrait la signaler au gardien : c'est à vous, cette fleur là; c'est à moi et il est de notre intérêt à tous que notre parc soit respecté.

M. l'abbé Froment, qui l'entretient avec un goût si intelligent, voit à chaque instant ses efforts contrariés par des déprédations du genre de celle que nous signalons.

Nous admirons sa patience et, à sa place, il y a beau temps que nous aurions tout planté là.

Lundi dernier, les anciens élèves de M. C. Berger, instituteur communal à Lillois, récemment admis à la retraite, lui ont offert son portrait, d'une ressemblance frappante, ainsi qu'une superbe corbeille de fleurs.

M. Berger, que cette touchante manifestation a fortement ému, était instituteur à Lillois depuis 1850.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations et nous lui souhaitons la bienvenue dans notre ville, où il vient de s'installer.

On a commencé la construction d'une maison de garde sur le terrain occupé par le dépôt du service des voies et travaux, à la montagne St-Roch, près du passage à niveau de la voie de raccordement des ateliers de la Métallurgique.

Un garde était depuis longtemps nécessaire en cet endroit; à chaque instant, le dépôt était envahi par les enfants du voisinage et plusieurs fois, ceux-ci, aidés par la pente de la voie, ont lancé des wagons qui s'y trouvaient et qui ont défoncé le grillage des ateliers, au risque d'écraser les personnes qui auraient pu se trouver dans la cour.

Pourquoi laisser béant, comme nous l'avons vu cette semaine, le trou du puits qu'on est en train de creuser à cet endroit?

Un ouvrier occupé à façonner des pavés de marne près de la ferme de Grand'Peine, a découvert, cette semaine, une tortue fossile de dimensions remarquables.

La carapace, pétrifiée dans un bloc de marne, mesure soixante centimètres de longueur sur quarante-cinq centimètres de largeur.

Ce fossile est une précieuse trouvaille géologique dont la valeur est d'autant plus grande que les fossiles sont fort rares dans nos terrains.

Cette tortue est déposée à l'estaminet du *Champ retiré*, où habite M. Voituron, qui l'a découverte.

Nul doute que de nombreux amateurs n'aillent admirer cette véritable curiosité.

Voici, d'après un journal bruxellois un jugement qui intéresse nos nombreux amateurs de pigeons.

« Il était dans les environs de Nivelles un colombophile qui voulait coûte que coûte remporter quelque prix dans son pigeonnier. Notre homme crut trouver un moyen très pratique. Un lâcher était annoncé comme devant avoir lieu à Paris. Il y prit quelques mises; mais en même temps qu'il envoyait un couple de pigeons à Paris, il en conservait d'autres, d'un signalement identique, qu'il estampilla tout à

son aise d'un faux timbre, semblable à celui qui devait être apposé sur les concurrents au départ de Paris; puis, quelques heures après le lâcher, il les exhibait triomphalement au jury.

Malheureusement, le jury conçut quelques doutes au sujet de ces pigeons, si frais et si dispos en dépit de leur prétendu voyage. L'on contrôla l'affaire de plus près; on constata plus tard, bien tard, le retour des véritables voyageurs, tant et si bien qu'en fin de compte notre colombophile peu délicat dut reconnaître sa fraude.

Le parquet s'occupa de son cas, mais le tribunal de Nivelles dut reconnaître qu'aucune disposition pénale ne lui était applicable, l'apposition de l'estampille contrefaite ne constituant pas le délit de faux sceaux ou cachets: d'autre part, la tentative d'escroquerie n'est pas punissable.

Sur appel du ministère public, la Cour a été forcée hier matin de confirmer cet acquittement. »

Faufe.

In tout p'tit p'tit curé
Prêchou dins 'n' chais' dé vérité
Co bi-n-assez parfonde.

I couminche es sermon d'ainsi :

« *Ego sum lux mundi,*

» *Je suis la lumière du monde...* »

— « T'aboutir, dist-i l'tcharli,

» 'L' est temps qu'o l' mett' su-n-in profit ! » (1)

FÊTES ET CONCERTS.

La fête que le Cercle dramatique et musical de Braine-l'Alleud devait donner aujourd'hui est remise au dimanche 27 avril.

Nous comptons publier le programme de cette fête, qui promet d'être brillante.

La circulaire suivante vient d'être lancée par la Gavotte :

Waterloo, le 9 d'Avri 1890.

M

El Gavotte, qu'é c'est n' société d'Acloets qui aimont bi l' risée, va v'ni d'ner n' fiesse à Waterloo, l' 20 d'avri, à 6 1/2 heures au nôte.

El djnera pou l' twésième coup, au Salon des Amis Réunis, **El Rouse dé Sainte Ernelle,** grande pièche wallonne in twès akes éy in prologue, av' in orcheste dé tous les diâbes.

Après ça, elle rampotra n' douzaine dé danses pour ielle attraper l'heure du déni train.

Les cartes prièches à l'avance coustont in franc in quart pour les premières éyé tués quarts dé franc pou les deuxièmes. Les ciennes prièches à l'entrée saront rbaussées d'in quart dé franc chaque.

O n' s'ara ni gèné d' avwèr, vu qu' MM. Bourgeys, Denis, Julion Duvivier, Flamand, Ch. Gilbert, Hewart, Dieudonné Léonard, Oscar Léonard, Van Wansenhoven éyé Voss d'ont toudi

(1) Profit : Binet, petit instrument qu'on met dans le chandelier pour brûler une chandelle jusqu'au bout.

Nous avons été, l'un de ces jours, rendre visite à M. Arthur Leclercq, l'homme distingué dont nos lecteurs ont pu souvent apprécier le magistral talent oratoire.

Dans le cours de notre entretien, M. Leclercq fut amené à exprimer son sentiment sur plusieurs questions d'actualité et il le fit d'une façon si originale et dans des termes si heureux, que nous lui demandâmes la permission de ne point garder pour nous seuls les fruits de cette intéressante conversation, toute pleine d'enseignements.

M. Leclercq y consentit volontiers et nous lui devons de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le morceau suivant, qui consolidera la réputation littéraire, déjà si fermement établie, du plus remarquable de nos orateurs.

STOISY.

Saquants ablaies.

Djé vù toudi bi iesse damné qu'avé toutes les sotrités dé maladies qu'o pâle à ç' te heure, el *nouna*, èl l' *didensa* éyé compagnie, vos n'ousri pu sautler in bas d' vo lit au matin sans sinte si vos vivez co. Vous autes, djounes hommes, cè-s-n'est co ri, vos

din leu poche; d'ainsi, o n'a qu'a leu fé n' signe pou iesse servi tout d' suite.

El Gavotte en cache qu'à fé rire les dgins éy à rinvé n' miette no boù vi wallon qu'o-n-a trop léi padri l'hale d'jusqu'à c' l' heure. Donc qu' si vos stez pou l' riatche éyé pou l' wallon, vos n' manquez ni dé v'ni intinde el Gavotte el 20 dé c' mwé ci.

Nos lé spérons bi d'ainsi éyé nos vos subaitons toutes sotrites dé bounheurs.

POU L' GAVOTTE :

El Président, El Maise-Président, El Vice-Président,
A. TOUSSAINT. G. WILLAME. E. PARMENTIER.

EL COMMISSION D' WATERLOO :

BOURGEYS. BRASSINE. CHARPENTIER. DELWART. DUVIVIER.
FRANÇOIS. MINNE. VOSS.

FOLKLORE.

TOURLOUR.

CONTE.

Il avou in coup enne maiso avé in grand pusse. Il avou in homme qu'o-n'avou d'mandé pou d'aller d'dins pou travail : i n'a pu r'monté. Lun d' ses grands coumarades a volu d'aller caché après; mais il a ieu l' même farce éy i n'a pu seu r'véni.

Tourlour a volu iesse pu malin : il a dit qu'i d'irou bi vir qu' s' passou là, mais à condition que l'z autes demèrrent quatre ctq djous délé l' pusse pou ascouter qu'i vienne dire des nouvelles.

Il avou n' sounette avé li pou quand i s'arou au fond du pusse qu'i l' frou d'aller éyé qu'o li deskindrou n' mante pou li r'monter.

Mais il a bi sté saisi in arrivant d'dins : l' promi qu'il a vu, ç'a sté in uche; il a risqué dé l'drouvi éy il a d'meuré asbleu in vyant in bia parc bi gâni d' fleurs éy in bia chateau.

Il a visité tout l' chateau, mais i n'a trouvé personne. Adon, pou n' ni r'véni avé ri, il a dit qu'i d'allou coute in bia bouquet d' fleurs. Il est-st-évoie pou d'aller coute des bilupes : el première qu'il a volu coute li a d'mandé pou là l' léchi.

« Ne me cueillez pas, Tourlour : si vous voulez rester ici trois jours, le chateau et toutes les riches- ses qu'il y a, nous les partagerons ensemble. »

« Woyé mais, dist-i Toulour, dj'arai l' même farce qué mes coumarades... »

« Non, soyez tranquille, Tourlour : je vous dirai de bonnes places pour vous cacher. »

Elle li dit : « Allez manger dans cette gloriète et après, vous irez vous cacher derrière la porte de la cave. »

Il a mindgi doullé toutes sourtes dé boù : d'jusqu'à du vin qu'il a ieu éyé des boùs cigares.

Adon, il a sté s' muchi.

Woyé mais, invité onze heures par nôte, il a couminchi à intinde du ramâche : toutes les sotricières

n'avez qu' vou à tauster; mais nous autes, mariés, nos d'vons wéti à deux places...

Eyé vos pavez toudi bi iesse seur d'avance qué si o-n-a l' malheur dé vos intinde gloussi ou bi d' vos vir avé in écharpe à vo cou, les dgins dzont tout d' suite qué vos avez atrapé l' maladie qui règne; éy i d'a des ciens qui vont d'jusqu'à dire qu'i n' vourinrent ni iesse dins vo pia éyé qu' vo ca sint l'escoupe.

A ç' te heure, djé su bi-n-ènnaïe quée sotrite d'ingrédiens qué l' science va ordonner pou ces maladies là. C'est qué les autes maladies ont leus r'mèdes tertoutes éyé douci, à Nivelles, nos stons co des heureux malâdes : in effet, si nos avons mau nos dints, nos m'tons in barron dins l' poche dé no dgilet éyé nos v'là r'faits d'su l' coup; tandis qu' dins les autes pais, allez vir çu qu'o leu fait gober d' drokes. Mais ç' qu'il a d' pu curieux, c'est qué l' barron est quédfwé dins vo poche au mitan d' zallumettes, avé 'n' clef d' monte éy in boquet d' crayon éyé qu' vos stez r'fait tout d' même.

C' qu'il a co d' bia, (djé n' sondgeou ni d' vos l' dire) c'est qué l' cien qui n'arou quédfwé nullé poche, pu d'aller clower enne pointe dé Paris dins in arbe éyé c'est tout pareie qué s'il arou in barron d' sur li.

Compe el cien qu'a des viers : o-n'est là qu'o fait

deskindrent in criant :

Nos l'arons,
Tourlour,
Nos l' griérons,
Nos l' fricass'rons,
Nos l' chiqu'rons,
Tourlour,

Mais, par bounheur, il avou branmin des tchambes dévant d'iesse à l'cave.

Velzà arrivées là : volant drouvi l'uche, elles criinent à grands coups qu'i sintou l' chair dé chrétien.

El pouffe Tourlour avou bi dé l' peine à l'nu l'uche serrée.

T'à-n-in coup, l'uche es drouffe.

Mais douze heures sonnont in même temps : les sotricières ont couminchi à s'agrawi pou foute el camp, pa c' qué ç'astou leu-n-heure dé d'mèrer tranquies.

Ey adon, Tourlour a sté couché in tout triennant éy in dzant qu'o né l'arou pu l'aute nôte.

Mais l' lend'main au matin, il a co toudi sté djuner pou ça. Ey adon, il est-st-évoie dire à l' fleur qu'i sé rallou éyé qu'i n' demérou pu doullé, qu'i d'avou manqué n' belle.

Mais, elle l'a co si bi seu inchanter qu'i s'a co léi à dire : i s'a pourmènné toute el djouinée in sachant des boùs cigares à deux gros sous dé l' pièche, qu'il avou trouvé dins s' galatasse.

Au nôte, il est co toudi voie demander éyus qu'i d'irou s' muchi. Elle a dit qu'i n'avou qu'à d'aller in d'sous du pu gros tounia éyé s' fé l' pu plat possipe pou s' glichi pa dzous, paç' qu'i stou tout près à l' terre.

Mais c' coup ci, les sotricières ont couminchi à caché invié dige heure et d'mi éy i d'avou toudi bi n' vingtaine. Heureux mint qu'elles ont couminchi pa in haut promi : mais les v'là c' coup ci dins l' cave. A peine ont-elle ieu drouvi l'uche qu'elle ont crii qu'i sintou l' chair dé chrétien.

Les v'là tertoutes arrivées, à ç' te heure : elles ont couminchi à tout rinvières les p'tiès tounnes; i d'a même ieu des ciennes qui ont sté vùdées, foudre qu'elles les fzinnet d'aller rwé.

Vyant qu'elles né trouvinrent ri, elles ont volu boudgi l' grosse : i d'a d'jusqu'à ieune qui s'a couché l' pense à l' terre pou vir s'i n'astou ni là pa dzou. El vyant là, elles ont stitché ieu mains pou l' satchi pu råde; elles l'ont atrapé p'ales tch'feux; mais in bia coup qu'i d'avou des longs, elles n'ont seu avwèr qué s' tignasse, paç'qné douze heures a co sounné l' aussî råde.

Quand l' pouffe Tourlour a r'vénu à li, il a r'grippi in t'nant s' caïau à pognée éy il est co voie couché. Mais i n'a ni seu dormi foudre qu'il avou mau s' tiesse.

El lend'main, comme d'habitude, il a co sté djuner éyé s' rimpèser éy il est co toudi voie dire à s' fleur qué, c' coup ci, i n' demérou plus. Mais elle l'a co si bi indourmi qu'elle l'a co gangnt éyé qu'il a co pour-

'n' masse dé mystères avé ça, éy avé n' coupe dé carottes vos avez djà in r'muemint dins vos vinte qu'o sint qué l' Saint André va arriver pour ieuss. C'est comme el chicâche; i fait pu d' ravâches dins l' courps d'in homme qu'in hierse dédins l' terre; eh bi, c'est-st-in honneur à rinde à les savants, il ont trouvé qu'in bouquia dins l' bouche rimplaç'rou fourt bi l' chique, sans fé pou d' tout à l'estoumak.

Vos avez co l' mau d' reins : o met là 'n' courde à l'intour dé vous... mi, djé n' su partisan d' ça, paç' qué l' cien qu'a v'nu indvinter in r'mède pareie, il a toudi pris no cadafé pou in dragon... Mais tout l' même, vu qu' c'est tous r'mèdes d'ainsi qui n' coustont à mitan ri, i faut toudi iesse branmin canaie les dgins qui ont des parints malâdes déhors dé n' ni les fé r'véni à Nivelles; jamais qu' ç' sarou des ciens qu'o-n-arou à avwèr après ieuss; cè-là, ça, i vaut méieu les léi comme i sont.

Ténaï! I m' chenne qu'o-n-a crii après mi... Comme d'effet : c'est m' feumme qui m' demande dé d'aller li d'ner in coup d' main pou r'tirer 'n' cuvelle arrière du robinet, qu'elle est st-in train à laver... I faudra co bi qué d' voie, hasard... Escusez 'n' munute, dj'arrieffe.

(A continuer).

Arthur LECLERCQ.

menné in fumant des bous cigares à deux gros sous dé l'pièche : il avou toudis des méieuses pourtions.

Au nûte, es coup ci, vellâ qué l' fleur li a dit qu' n'avou qu'à d'aller codchi à l' tchambe tout par in haut éyé qu' s' s' sintou serré, il avou in armwère dins l' mur : « Tirez l' clef dju : el clitche est-st-in d'dins éyé vos vos inserez. »

Les soudrières s'ont co adâ pu timpe à rtourner l' maiso; mais heureusmint qu'elles ont counminchi pa l' cave promi : les tounnes d'allinnet qué vos ari dit qu'o tirou des coups d' canon.

Adon, elles ont r'monté, toudi n' place d'in coup, tant qu'elles sont arrivées à l' tchambe : il avou bi jeu sogne dé s'inserrer; elles n'ont fait qué d' desfé l' lit éyé douze heures ont co sonnâ, ça fait qu' Tourlour a sté scappé.

Adon, il a desquindu twé quatre tchambes et vellâ voie codchi.

El lend'main, à l' piquette du djou, vellâ r'lévé, i n'a pu sondgi d' d'aller mindgi : il est-st-évoie trouver dwé l' fleur.

Mais là qu' n' d'in vwé pu pou, ç' coup ci : il avou beau mette es mangne su s' tiesse, il astou quitte dé ses tch'feux éyé pu rî à trouver, pa'ç' qué l' fleur n'astou pu là.

I stout fourt imbarassé. Il est-st-évoie vir s'i n'avou pu rî à mindgi : mais il a bi sté saisi in vyant n' belle Madame qui v'nou l' rimbrassi éy après l'indviter à mindgi éy adon qu' i dirinnet tout visiter, qu'il arou tout c' qu'il avou dins l' chateau à s' disposition.

Quand il ont ieu tout visité, il ont conv'nu dé r'vénu à Nivelles inchenne. I sont r'vénu d'jusqu'in bas du pusse: Tourlour a couminchi à fé d'aller l' sonnnette; el mante a desquindu, mais avé Tourlour ç'astou des paquets d'our qui r'montinnet, si bi qu'o r'montou télmint qu'o n'a scrandi n' mitan d' Nivelles pour r'monter toutes les richesses qu'il avou là d'dins.

Toutes les sociétés d' musique ont sté rattinde Tourlour éy il a ieu n' fiesse qu'o dé pâra co dins mille ans.

Raconté à Victor Pigeolet par M^{me} P. née J. D. G. W.

MOT CARRÉ.

Mon premier de son nom a rempli l'univers;
Le terrible Océan rejette mon deuxième;
Mon troisième blanchit bien des objets divers;
Du corps des magistrats ressort mon quatrième;
On dirige un coursier à l'aide du cinquième.

La solution au logogriphe fantaisiste de notre dernier n° est : AIGLE, AILE, G, GEAL.

Ont deviné : Les infatigables Seurason Frick et Nened.

Variétés.

LES MARIAGES.

Dans un précédent article, nous avons examiné l'accroissement de la population de Nivelles; pour que cet examen puisse présenter quelque intérêt, il convient de passer successivement en revue les différents facteurs qui ont contribué à cet accroissement. A moins de se consacrer à des recherches longues et laborieuses dans les archives de la ville, il est impossible de présenter, sur cette question, un travail complet, les principales sources où l'on pourrait trouver rapidement des renseignements utiles nous faisant en grande partie défaut.

C'est ainsi qu'il est impossible, aujourd'hui, de reconstituer la collection complète des rapports que le Collège des bourgmestre et échevins doit présenter chaque année au Conseil communal, en exécution de l'article 70 de la loi du 30 mars 1836 et qui, depuis un certain nombre d'années, sont régulièrement distribués aux électeurs. Nous croyons même que pendant quelque temps, ce rapport n'a pas été publié, puisque nous lisons dans celui qui a paru en 1854 :

Nous avons donc cru, tout en faisant connaître la situation des affaires pendant l'année qui s'écoule, devoir reprendre, d'une manière succincte, les faits qui ont été consignés dans les rapports

que nous vous avons présentés les années antérieures, rapports dont quelques-uns seulement ont pu être livrés à la publicité, à cause des frais d'impression.

Quoiqu'il en soit, nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le nombre de mariages contractés pendant les années dont nous avons pu recueillir les rapports. D'après le tableau ci-dessous, nous constatons que ce nombre est très-variable, sans qu'on puisse attribuer ces variations à des causes précises.

Pour dix-sept années, le chiffre moyen de mariages contractés annuellement est de soixante environ; c'est en 1878 qu'il a été le plus élevé.

Année.	Nombre de mariages.	Nombre d'habitants.	Nombre d'habitants pour 1 mariage.
1844	59	8044	136
1845	58	8122	140
1846	47	8030	170
1847	44	8036	183
1848	56	8067	143
1854	45	8054	179
1853	52	8199	157
1865	75	9385	125
1875	52	9710	180
1877	64	9958	163
1878	83	10019	120
1879	53	10135	191
1884	67	10613	158
1885	58	10696	184
1886	76	10788	142
1887	70	10802	154
1888	67	10894	162

Un ancien travail de statistique, auquel nous avons déjà emprunté quelques renseignements, a prouvé que, pendant une certaine période, on avait constaté en France un mariage pour 129,7 habitants; le tableau précédent montre que ce résultat n'a été atteint que deux fois à Nivelles, en 1865 et en 1878; pour toutes les autres années, les mariages ont été beaucoup moins fréquents.

Quant à l'âge des conjoints, le tableau suivant montre que les hommes se marient ordinairement de 25 à 30 ans, et les femmes de 21 à 25 ans.

Ce tableau, pour autant cependant que l'on puisse tirer des déductions de la comparaison de deux années, prouverait que les femmes se marient aujourd'hui plus tôt qu'autrefois.

	1848.		1888.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Moins de 18 ans				
18 à 24		8	2	2
21 à 25	12	16	18	22
25 à 30	22	18	26	18
30 à 35	15	8	10	7
35 à 50	5	5	10	10
Plus de 50	2	1	1	
	56		67	

C'est naturellement entre garçons et filles que les mariages sont les plus fréquents; le nombre d'unions contractées entre garçons et veuves, veufs et filles et veufs et veuves est ordinairement de 10 à 15 % du nombre total des mariages; en 1865 et en 1878, ces sortes d'unions se sont cependant élevées respectivement à 20 et 24 % : les veufs et les veuves ne doivent donc pas désespérer.

Il nous a été impossible d'établir la comparaison pour ces dernières années, car, depuis 1886, les rapports annuels ont cessé de donner ces renseignements, qui offrent cependant un certain intérêt.

Il serait aussi à désirer qu'on adoptât, dans ces rapports, le modèle de tableau suivi en 1848 et renseignant exactement les âges respectifs des conjoints. CLIPOTIA.

ETAT-CIVIL DE NIVELLES DU 5 AU 12 AVRIL 1890.

NAISSANCES. — Léa-Maria-Emilia-Zulma-Gh. Ramet. — Emilia-Eugénie-Julia-Gh. Pierseaux. — André-Achille-Pierre-Auguste-Gh. Girard. — Pauline-Victorine-Gh. Duray. — Eugénie-Louise-Gh. Delwart. — Alice-Marie-Gh. Harcq.

DÉCÈS. Amélie Piéron, 89 ans, rentière, veuve de Laurent-Sébastien Denayer, décédée rue de St^e-Anne. — Anselme-Gh. Bayot, 63 ans, domestique, époux d'Angélique Marsille, décédé boul^e de la Batterie. — Joseph Patoux, 68 ans, jardinier, veuf de Henriette-Joseph Minne, décédé faubourg de Soignies.

4 enfants au-dessous de 7 ans.

Froment les 100 kilogs, 17,50 francs — Seigle 13,50 — Avoine indigène, 16,00 — Escourgeon, 18,00 — Beurre, le 1/2 kilog 0,00 — Œufs, les 26, 1,60.

Etude de Maître A. DELBRUYÈRE, notaire à Nivelles.

A LOUER

Une Maison avec Jardin,

sise rue Gillard-Heppe, à Nivelles, occupée antérieurement par M. Verelst.

Jouissance immédiate.

Pour le 15 septembre 1890

UN HERITAGE

sis à Baulers, avec prairies et terres le tout d'une contenance de 7 hectares 82 ares 95 centiares. — Occupé par Adolphe Saintes.

Pour les conditions s'adresser en l'Etude du dit notaire. (91)

A louer : UN ENCLOS

situé boulevard de la Batterie à Nivelles, pouvant servir de jardin ou de remise.

S'adresser au bureau du journal. (109)

COMMUNE DE MONSTREUX.

A louer pour le 1^{er} Mars 1890 :

1^o UN JARDIN ou CLOSIÈRE, situé au lieu dit Verte tarte, contenant vingt-trois ares nonante centiares.

2^o UN EXCELLENT PRÉ, situé au même lieu, contenant cinquante-sept ares nonante centiares

S'adresser au bureau du journal. (96)

A VENDRE : Pommes de terre MARJOLAI-DETOURNAY, jardinier, marchand d'arbres et fleurs, place de l'Esplanade, Nivelles. (115)

Commune de Monstreux.

Le sieur François MONNAYE, cabaretier, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera **BAL** dans son vaste salon, aujourd'hui dimanche. (117)

Frédéric WILLAME, Banquier à Nivelles.

ACHAT & VENTE DE FONDS PUBLICS

Ordres de bourse, Coupons.

COMMISSION : UN FRANC PAR MILLE. (85)

A VENDRE OU A LOUER :

Grange, rue de Bruxelles; grande **Maison**, rue St^e Anne et plusieurs petites **Maisons**.

S'adresser à M^{me} Huet-Lisart. (79)

On demande à acheter

Un Chien griffon pren^t les rats.

S'adresser au bureau du journal.

L. COLINET & J. THEYS

MAÎTRES DE CARRIÈRES

A FELUY-ARQUENNES.



Spécialité de Monuments funéraires en tous genres

Grilles d'entourage, Caveaux de famille,

CROIX MORTUAIRE DEPUIS 50 FRANCS, ETC.

Bureaux : 65, Grand'Place, à NIVELLES. (83)

